

Intervention de Monsieur Clément DUHAIME Administrateur de l'OIF

Seul le texte prononcé fait foi



Assises internationales sur la reconstruction du système universitaire haïtien
Montréal, le 25 mai 2010

Intervention de Monsieur Clément DUHAIME
Administrateur de l'OIF

Madame la Gouverneure générale,
Monsieur le Ministre,
Monsieur le Recteur de l'Université de Montréal,
Monsieur le Recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis universitaires d'Haïti, du Canada et de la Francophonie,

La circonstance qui nous réunit ce matin est à la fois émouvante et réjouissante.

Émouvante car la terrible catastrophe qui a ébranlé Haïti en janvier dernier demeure toujours dans nos esprits. Plusieurs d'entre nous, dans cette salle, ont perdu un membre de leur famille, un ami, un collègue de travail ou une connaissance. Au-delà de la blessure que représente la perte d'êtres chers, c'est aussi un pays, des structures, du savoir, des livres, une partie de la mémoire d'Haïti qui s'est envolée.

Réjouissante car j'ai beaucoup de plaisir à vous retrouver, ici, à l'invitation du Recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie sur ce splendide campus de l'Université de Montréal pour évoquer avec vous un thème sur lequel la Francophonie a toujours été fortement impliquée.

Le Secrétaire général de la Francophonie, le Président Abdou Diouf, qui aurait voulu être parmi nous aujourd'hui, m'a chargé de le représenter et de vous rappeler le soutien résolu et sincère ainsi que la solidarité agissante de notre Organisation envers le peuple haïtien, dans des circonstances difficiles, avec foi, courage et détermination.

* * *

En tant que professeurs, chercheurs ou étudiants, vous savez à quel point l'éducation n'est pas toujours une priorité dans tous les pays du monde. Dans la plupart des cas, les priorités déclarées d'un État sont ailleurs. La crise économique que nous traversons, qui se caractérise notamment par d'importants déficits publics, est un souci d'inquiétude supplémentaire pour les acteurs de l'éducation que vous êtes.

Or, nous savons tous qu'il n'existe aucun autre moyen de sortir un pays du cycle de la pauvreté sans un niveau élevé de croissance soutenue pendant plusieurs années, et que cette croissance est directement reliée au niveau d'investissement dans l'éducation.

Par l'organisation de ces Assises et par votre présence en si grand nombre, vous rappelez aux autorités d'Haïti et à la communauté internationale que l'éducation, et plus particulièrement l'enseignement universitaire, doivent être au cœur du processus de reconstruction de la République d'Haïti. Vous rappelez également que ce processus de reconstruction ne peut être opéré que dans la durée, et qu'il s'agit pour nous, accompagnateurs de cette reconstruction, de lutter contre le temps médiatique, contre le temps de la compassion éphémère et de l'oubli qui s'ensuit.

Lors de la mission que je viens d'effectuer à Port-au-Prince, je n'ai cessé de convenir avec les plus hautes autorités de l'État qu'il ne saurait y avoir d'éducation réussie sans un engagement politique national. Les grandes politiques internationales se fixent des objectifs à partir d'indicateurs et de statistiques qui les justifient, mais la volonté politique d'un pays est d'abord le produit de l'engagement de ses autorités et de ses forces vives. Aucune institution internationale ne peut se substituer à ces dernières.

Ceci m'amène déjà à formuler une priorité à laquelle notre Organisation est particulièrement attachée, et qui dépasse, d'ailleurs, la seule thématique de l'éducation. La reconstruction du pays doit nécessairement passer par le renforcement du tissu social, culturel et intellectuel d'Haïti. Elle doit donc impliquer, en premier lieu, les Haïtiens eux-mêmes. Un cadre d'intervention des coopérations bi ou multilatérales, fixées par les autorités nationales et répondant aux besoins de la société haïtienne, devrait définir les limites de chaque action. La responsabilité de la mise en place de ce cadre d'intervention est ainsi naturellement celle de l'Etat haïtien. Cette façon de faire permettra, en outre, de mieux coordonner les actions qui risqueraient, autrement, de sombrer dans la confusion et l'inefficacité.

Il faut à tout prix éviter que le réseau éducatif soit rétabli à partir d'initiatives dispersées et désorganisées, lancées par des États, des organismes ou des individus. Comme le dit le proverbe haïtien, l'éducation ne doit pas devenir ce cabris attaché au soleil pour lequel tout le monde se mobilise, mais qui au final meurt de soif !

Je voudrais, si vous me le permettez, développer rapidement quelques autres principes, tout aussi importants, qui devraient sous-tendre la reconstruction du système d'éducation en Haïti.

1. L'éducation consiste à accompagner tout enfant jusqu'à l'apprentissage d'un métier et à le doter d'une conscience citoyenne, en lui donnant la formation professionnelle adéquate, qu'il s'agisse d'un métier d'agriculteur, d'apprenti, de fabricant de logiciels dans la nouvelle société de l'information ou bien, lorsqu'il en est capable, d'accéder à l'université et à la recherche. L'éducation devrait donc être appréhendée comme un tout, c'est-à-dire intégrer tous les ordres d'enseignement : de la petite enfance jusqu'au supérieur, sans oublier la formation permanente.

Ici, il sera naturellement question d'enseignement supérieur, mais ce principe de continuité des ordres d'enseignement ne devrait jamais être oublié sous peine de produire, un jour ou l'autre, des dysfonctionnements graves.

Souvenons-nous qu'investir en matière d'éducation n'est jamais, même pour des pays dont le niveau de développement est faible, un investissement perdu.

2. Le deuxième principe sur lequel je souhaiterais intervenir concerne l'identité d'Haïti. Nous sommes tous conscients, dans cette salle, des nécessités matérielles que la situation actuelle appelle, mais il est primordial que le patrimoine culturel et linguistique d'Haïti soit préservé et encouragé afin de contribuer à la consolidation de l'espoir d'une population fragilisée. Le contraire signifierait l'altération progressive de l'identité haïtienne et, à long terme, le risque de la disparition d'une Nation. Dans un contexte de crises, la tentation peut parfois être grande pour certains d'imposer une uniformisation des modes de pensées et des schémas d'organisation forgés ailleurs.

La Francophonie, qui s'est fortement mobilisée pour faire adopter à l'UNESCO la *Convention sur la promotion et la protection des expressions culturelles*, restera fidèle à ses repères, pour faire du respect des différences et des identités culturelles et linguistiques une valeur universelle reconnue par tous.

Malgré les vicissitudes de l'histoire, Haïti, sans renier ses racines africaines, ni ses valeurs culturelles propres, a délibérément choisi d'être le relais privilégié de la francophonie dans les Caraïbes. Ceci nécessite de respecter et de soutenir l'identité francophone et créolophone d'Haïti pendant le processus de reconstruction. Ce sont là aussi les origines de l'engagement déterminé de la Francophonie aux côtés du peuple haïtien.

3. J'en arrive au troisième principe. Parler de « reconstruction du système d'enseignement supérieur en Haïti » pourrait induire certaines erreurs d'interprétation. En effet, il ne s'agit pas de reconstruire à l'identique le système universitaire, surtout si celui-ci ne répondait pas entièrement aux attentes de la jeune génération.

Lors d'un colloque organisé en 1995, Emmanuel Buteau, ancien ministre de l'éducation déclarait que le secteur privé se développait à un rythme accéléré en dehors d'un cadre juridique claire en raison des lacunes de l'Université d'Etat et de la grande demande de formation universitaire. Plus récemment, lors du premier forum sur l'avenir de l'éducation en Haïti, le Premier ministre de l'époque, Jacques-Edouard Alexis faisait un constat prémonitoire au regard des événements récents : il notait que 60 % des écoles fonctionnaient en dehors de toutes normes de sécurité environnementales et pédagogiques et que plus de la moitié des enseignants n'avaient pas le niveau requis...

Mon propos n'est pas de dire qu'il faut faire table-rase du passé ou que toute initiative privée est nécessairement mauvaise ou synonyme de pratiques commerciales pernicieuses, mais la

réhabilitation de politiques publiques dans le domaine de l'éducation est indispensable au développement d'Haïti.

Mon souhait serait que vous soyez – que nous soyons – les porteurs d'un message politique fort qui contribuerait à faire adopter un certain nombre de règles pour éviter que l'éducation soit l'objet de pratiques mercantiles, pour la contraindre à se fonder sur la qualité des apprentissages et à embaucher des maîtres dont le niveau de compétence est suffisant.

4. Ceci m'amène au quatrième point. Celui des ressources disponibles. La première ressource est naturellement constituée par les enseignants eux-mêmes, dont la communauté, qui a déjà subi de lourdes pertes au cours des dernières années, doit être valorisée et renforcée à l'aune de cet élan de reconstruction.

La réussite dans ce domaine passe nécessairement par la formation. Parmi les curricula susceptibles de produire un effet multiplicateur sur le plan du développement des ressources humaines, j'en évoquerai principalement deux : la formation des enseignants – chercheurs qui viendront renforcer la communauté scientifique haïtienne. Le second étant la formation des enseignants des niveaux primaire et secondaire. Il est important que les universités forment aussi des techniciens, des ingénieurs, des administrateurs, des gestionnaires etc., mais les formateurs, parce qu'ils sont à l'origine de la chaîne de formation, doivent être priorités.

* * *

Je formule le vœu que ces principes inspirent nos réflexions et nos échanges, et qu'ils constituent le cadre d'intervention de la Francophonie. A cette étape, je voudrais donc aborder quelques pistes plus concrètes :

- La première piste découle directement des principes évoqués plus avant. Il s'agit de soutenir la mise en place d'une structure gouvernementale haïtienne qui serait responsable de coordonner la transformation du système éducatif en ne négligeant aucun niveau de formation. Il ne s'agira pas de développer des systèmes éducatifs rigides et normatifs, importés d'ailleurs, mais de prendre en compte le contexte particulier et local d'Haïti. L'éducation devra donc être adaptée aux besoins, à la culture et aux moyens des apprenants.
- L'excellence scientifique est l'objectif de tout système universitaire qui se veut crédible. C'est, en outre, le meilleur moyen de retenir les étudiants formés et d'attirer les spécialistes de haut niveau, en leur offrant un cadre de travail compétitif et attractif. En conséquence, il serait indiqué de favoriser le développement d'un nombre limité d'universités complémentaires au plan de l'offre de formation et de recherche. La concentration et la mutualisation des ressources qui en découlerait permettraient d'atteindre plus rapidement les niveaux d'excellence souhaitée. Les éléments du nouveau réseau universitaire seront d'autant plus rapidement performants qu'ils bénéficieront, dès le départ, de l'apport de la coopération universitaire internationale. Celle-ci sera notamment, nécessaire et déterminante pendant la phase transitoire de reconstruction de façon à apporter aux

haïtiens un supplément de ressources humaines. L'Institut de gestion *Aimé Césaire*, mis en place récemment par l'Agence universitaire de la Francophonie, constitue un excellent exemple de « structure internationalisée » qui pourrait être reproduit dans d'autres thématiques prioritaires.

- Enfin, l'excellence, l'atteinte des standards internationaux tout comme l'intégration régionale du système éducatif haïtien seront facilités par la prise en compte de la dimension linguistique. La culture créole est une donnée de base dans l'espace de la Caraïbe ; elle ne devra donc pas être négligée. Soyons clair, la dimension internationale ne devra aucunement nuire à l'ancrage des universités dans le paysage haïtien et dans la Caraïbe. Elle ne doit être qu'un complément, un appui, destiné à permettre au système universitaire de mieux aider au développement national et régional.

* * *

Dans ce cadre déterminé, l'objectif de la Francophonie est de faire converger ses énergies au seul bénéfice d'Haïti et de ses citoyens. La Francophonie prendra naturellement sa part de responsabilité dans cette voie. Haïti sait qu'il peut s'appuyer sur l'Agence universitaire pour consolider son tissu universitaire. Le livre blanc préparé par les universités haïtiennes avec le soutien de l'Agence ouvre, à ce sujet, des pistes de réflexion intéressantes. Haïti peut compter sur la Francophonie pour l'appuyer dans la formation des maîtres. Je tiens, à cet égard, à vous informer que je viens de signer avec le gouvernement haïtien et l'Agence universitaire de la Francophonie un accord assurant la formation à distance d'une première cohorte de 500 maîtres d'école dans le cadre de l'initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM). Haïti sait qu'il peut s'appuyer sur l'Organisation internationale de la Francophonie pour promouvoir l'accès à la culture de proximité et au savoir. Nous nous sommes déjà engagés auprès des autorités haïtiennes à reconstruire tous nos centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC), mais également contribuer à l'ouverture de trente nouveaux CLAC et vingt bibliothèques d'ici 2013. Dans une deuxième phase, nous pourrions apporter notre compétence technique pour l'extension du réseau jusqu'à 300 CLAC.

Pour conclure, je dirai simplement que la reconstruction du système éducatif haïtien est un double défi. Défi pour le peuple haïtien, qui recèle d'une « forêt de gens remarquables » comme l'écrit Lyonel Trouillot, de prouver qu'il est capable de prendre en main sa propre destinée et de réussir un sursaut national afin de trouver les voies d'un avenir de développement humain. Défi aussi pour la Francophonie et pour la coopération internationale qui devront montrer qu'elles sont capables d'appuyer de façon efficiente et efficace cette reconstruction tout en respectant les réalités et la souveraineté de la République d'Haïti.

Croyez bien, Mesdames et messieurs, que je me range du côté des optimistes. Pour vous en convaincre, je reprendrai à mon compte les propos du grand poète martiniquais Aimé Césaire qui écrivait, en 1981, dans son ouvrage consacré à Toussaint Louverture : « Alors, quant Toussaint Louverture vint, ce fut pour prendre à la lettre la Déclaration des droits de l'homme, ce fut pour montrer qu'il n'y a pas de race paria ; pas de pays marginal ; pas de peuple d'exception. On lui avait

légué des bandes. Il en fit une armée. On lui avait laissé une jacquerie. Il en fit une Révolution. Une population, il en fit un peuple. Une colonie, il en fit un Etat ; mieux, une Nation ».

Tout est dit. La force, la conviction et la ténacité du peuple haïtien sont repris dans cette phrase.

Je vous remercie de votre aimable attention et vous souhaite plein succès pour vos assises.